

# Côtes-d'Armor. Un numéro vert gratuit pour le handicap

Une convention a été signée, mardi 13 décembre 2022, à Plérin, pour la mise en place d'un numéro vert pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Ces derniers peuvent appeler, gratuitement, et trouver des réponses et des conseils dans leurs différentes démarches.



Les représentants de Handicap 22, du Conseil départemental, de l'Agence régionale de santé et de l'État ont signé la convention 360, mardi 13 décembre 2022, à Plérin.

L'amélioration de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches vient de franchir un nouveau pas, avec la mise en place de la Communauté 360. Il s'agit d'un numéro vert gratuit (0 800 360 360), accessible en continu, afin de répondre aux besoins des personnes handicapées dans le département des [Côtes-d'Armor](#).

La signature de la convention 360 a été organisée mardi 13 décembre 2022, dans les locaux de Handicap 22, association basée à [Plérin](#). Le Département, la Maison départementale pour les personnes handicapées, l'Agence régionale de santé et Handicap 22 sont associés à cette convention.

## Le mode d'emploi du numéro vert

Aussi appelé Cercle 360, l'objectif est de répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. Une équipe de conseillers est mobilisable. Il s'agit de médecins, assistantes sociales, éducateurs, ergothérapeutes, infirmières ou encore psychologues.

Orientation, aide... ce numéro vert, qui n'est pas un numéro d'urgence, permet aux personnes en situation de handicap et à leur entourage de trouver une écoute, des réponses et des conseils dans leurs différentes démarches ou questionnements.

Au bout du fil, un premier conseiller répond et suivant la demande, un autre, plus spécialisé, peut rappeler ou se déplacer à domicile. Ce numéro unique permet une prise en charge plus simple, plus proche, plus rapide, avec plus de compétences.

**Informations** : numéro vert, tél. 0 800 360 360 ; courriel : [responsable.cercle@handicap22.fr](mailto:responsable.cercle@handicap22.fr)